



RALLYE REGIONAL DE PETITE-ILE



**CARROSSERIE
FIVE STAR**



1^{er} Octobre 2016



Règlement

Particulier

(Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes)

Conservons notre Environnement propre, pensons à l'avenir des rallyes et de nos enfants.



PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement le : 2 septembre 2016

Ouverture des engagements le : 2 septembre 2016

Clôture des engagements le : 19 septembre 2016 à minuit

Remise du parcours détaillé le : 19 septembre 2016, aux mêmes adresses de retrait des engagements

Dates et heures des reconnaissances (toutes les épreuves) le : 24 septembre 2016 de 14h00 à 20h00

25 septembre 2016 de 13h00 à 19h00

Vérifications des documents et des voitures le : 1er octobre 2016 de 7h00 à 10h30 aux Services Techniques de la mairie de Petite-Ile

Heure de mise en place du parc de départ le : 1er octobre 2016 à 7h05, Parking de la mairie de Petite-Ile

Le parc d'assistance (zone de dépôt - rue Verger Hemery) sera ouvert à 10h00 précises.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 1er octobre 2016 à 9h30 aux Services Techniques

Publication des équipages admis au départ le : 1er octobre 2016 à 10h30, à proximité du Parc fermé

Publication des heures et ordres de départ le : 1er octobre 2016 à 11h30, à proximité du Parc fermé

Départ du rallye, Parking de la mairie, le 1er octobre 2016 à 12h30

Arrivée du rallye à : Parking de la mairie à 17h33

Vérifications finales le : 1er octobre 2016 à 17h45, Services Techniques

Publication des résultats du rallye le : 1er octobre 2016 à partir de 19h00, à proximité du Parc fermé

Remise des prix le : 1er octobre 2016, à partir de 19h15, parvis de la mairie de Petite-Ile

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Promo (1905) organise le 1er octobre 2016 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro en date du

Comité d'Organisation

Président : *Pascal PARIS*

| | | | |
|-----------|-------------------------|-----------------------------|-----------------------|
| Membres : | <i>Johny FESSARD</i> | <i>Paul BELLEVENUE</i> | <i>HOAREAU Alain</i> |
| | <i>Dominique HOARAU</i> | <i>Daphné SANTOULANGUE</i> | <i>Marie HOARAU</i> |
| | <i>Jérôme DEFAUD</i> | <i>Djounaid DHALED</i> | <i>François BIEGA</i> |
| | <i>Thomas GENCE</i> | <i>Joël K BIDI</i> | <i>Nelly GIGAN</i> |
| | <i>Yves LABBE</i> | <i>Rodolphe FERBLANTIER</i> | |

Secrétariat du Rallye, Adresse : 22A route des Caféiers 97418 Plaine des Cafres

Du 2 au 18 septembre 2016 (Le mardi et le jeudi de 17h30 à 20h00) → + le 19 septembre 2016 de 18h00 à 24h00

Le 1er octobre 2016 → Mairie de Petite-Ile – Services Techniques

Téléphone : 0692 05 32 36

E-mail : asap418@orange.fr

Permanence du Rallye : Services Techniques, mairie de Petite-Ile

Lieu, date, horaire : Le 1er octobre 2016 à 7h00 à 18h00

Organisateur technique

Nom : ASAPROMO

Adresse : 22A route des Caféiers 97418 Plaine des Cafres.

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Christian ALBANY – Eric SELLY – Jean-Pierre OLLIVIER



Directeur de Course : Patrick AGATHE

Directeurs de Course Adjoint : André LATCHOUMANE – Thierry DEBERGE

Médecin Chef : François TIXIER

Commissaires Techniques : Alain HOAREAU (Responsable) – Djounaid DHALED – Daniel MAILLOT
Nicol COCHARD

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Jérôme DEFAUD

Chargés des relations avec la presse : Pascal PARIS

PC Calcul : Jean-Roland GAUD

1.2P. ELIGIBILITE

Le **Rallye Régional de Petite-Ile** compte pour :

La Coupe de France des rallyes (C2)

Le Championnat de la Réunion des Rallyes organisé par la LSA-Réunion, y compris « Juniors » et « Féminin »

Les Coupes et Challenges autorisés par le LSA-Réunion (Coupe Groupe A, Coupe F2000, Coupe Groupe N, Coupe Groupe R)

Le Challenge Promo

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le : 1er octobre 2016 de 7h00 à 10h30 aux Services Techniques de la mairie de Petite-Ile

Les vérifications techniques auront lieu le : 1er octobre 2016 de 7h05 à 10h40 aux Services Techniques de la mairie de Petite-Ile

Les vérifications finales seront effectuées le : 1er octobre 2016 à 17h45

Adresse : Mairie de Petite-Ile, 192 rue Mahé de Labourdonnais 97429 Petite-Ile

Les Contrôles faisant l'objet d'un démontage, seront effectués à **Méca Racing Services, 29 allée des cytises, 97429 Petite-Ile**

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC maxi.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **Rallye régional de Petite-Ile** doit adresser à l'ASAPROMO (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 19 septembre 2016 à 24h00 :

- **RS-SPORT** : 49, rue Victor le Vigoureux 97410 Saint-Pierre

- **GI-SPORT** : 36 bis, Rue Gabriel de Kerveguen 97490 Sainte-Clotilde

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 90 voitures maximum

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 375 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 375 € (x 2)
- Challenge Promo : 319 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.



La demande d'engagement doit être accompagnée :

a/ de la photocopie de la première page de la fiche d'homologation de la voiture

b/ de la photocopie des permis de conduire et des licences du concurrent, du pilote et du copilote

c/ de deux photos d'identité (format 4x4), pour chaque membre de l'équipage

d/ du montant des droits d'engagement. Ces derniers comprennent la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers, une plaque « Assistance » et un accès parc d'assistance.

3.2.7P. Il est interdit à tout équipage de circuler en dehors des zones prévues lors des épreuves spéciales, avec le casque. Les zones « casque » sont identifiées à l'aide de panneaux prévus à cet effet.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement sur le site du Dépôt des véhicules de la mairie de Petite-Ile situé en bas de la rue Verger Hemery.

Une seule plaque "Assistance" gratuite sera délivrée par voiture engagée. Une plaque supplémentaire est vendue 30 € pièce, sous réserve de réservation jusqu'au 19 septembre 2016

Le stationnement est interdit sur les voies de circulation.

Les véhicules d'accompagnement, suiveurs ou précédents sont interdits.

Toute opération commerciale ou promotionnelle y est interdite sans accord préalable avec l'organisateur.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES

4.6.1P. Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Couleur : traits noirs sur fond blanc.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

▪ Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.



ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront précisées au moment des vérifications administratives ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Régional de Petite-Ile représente un parcours de 84.05 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37.2 km.

Les épreuves spéciales sont :

JULES VIENNE-JESSY 1, JULES VIENNE-JESSY 2, JULES VIENNE-JESSY 3

FRANCICEAS 1, FRANCICEAS 2, FRANCICEAS 3

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

- 24 septembre 2016 de 14h00 à 20h00 (Jules Vienne- Jessy et Francicéas)

- 25 septembre 2016 de 13h00 à 19h00 (Jules Vienne- Jessy et Francicéas)

Aucune dérogation ne sera établie par l'organisateur pour des jours de reconnaissances autres.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Directeur de course : Chasuble de couleur rouge
- Chargé des Relations Concurrents : Chasuble de couleur rouge
- Commissaire de route : Chasuble de couleur orange
- Chef de poste : Chasuble de couleur orange barrée

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

9.6P. Il sera établi un classement « Challenge Promo » selon la réglementation particulière de ce challenge.

ARTICLE 10P. PRIX

Coupes et trophées :

Des trophées seront remis aux équipages vainqueurs des différents classements prévus à l'article 9.

Les prix non retirés au cours de la cérémonie de la remise des prix resteront acquis à l'organisation.

La remise des prix se déroulera le samedi 1er octobre 2016, à partir de 19h15, parvis de la mairie de Petite-Ile